



# Bulletin 46

## Contenu

- **Effets de la nouvelle stratégie de formation et de culture bernoise sur les écoles de musique**
- **Courrier des lecteurs**
- **Au revoir service de médiation, bonjour service de consultation !**
- **Licenciements « rampants »**
- **A propos du « langage rythmique bernois »**

---

## Chères et chers collègues

---

Pour la première fois, la plupart d'entre vous reçoivent ce bulletin par e-mail. Nous pensons qu'un envoi électronique est plus raisonnable parce qu'il économise de l'argent (envoi et impression) et parce qu'il est plus écologique (il y a déjà trop de papier dans les poubelles et un bon nombre parmi vous reçoivent ce bulletin plusieurs fois) Et finalement, le fait de pouvoir envoyer notre bulletin par un seul clic de souris nous facilitera nettement le travail à l'avenir.

Sans l'aide de la plupart des secrétariats des écoles de musique, nous n'aurions guère pu envoyer le bulletin par ce chemin. A cette occasion, nous aimerions donc remercier chaleureusement les secrétaires et directions d'écoles pour leur soutien. On estime que c'est là

un bon signe de l'entente qui règne entre l'AAEMB et l'ABEM.

Le bulletin 46 se présente sous une forme un peu mince parce que le sujet principal qui y était prévu se fait encore attendre. Nous pensions que le département de l'instruction publique entame la consultation concernant la nouvelle loi sur les écoles de musique pendant les vacances d'automne et nous aurions pu vous donner des nouvelles toutes fraîches. Mais visiblement, le DIP semble mettre plus de temps que prévu pour se consacrer à toutes les propositions émanées de la pré-consultation qui a eu lieu cet été.

Mathias Stocker

---

## Effets de la nouvelle stratégie de formation et de culture bernoise sur les écoles de musique

---

En ce moment, le Canton de Berne (sous la direction de Bernhard Pulver, département de l'instruction publique DIP) est en train de développer une nouvelle **stratégie de formation et de culture**. Les deux sujets ne manqueront pas d'avoir des conséquences pour les écoles de musique, quoique la situation actuelle ne permette pas encore de préciser dans quelle mesure.

A ce jour et par le biais du SSP (syndicat Suisse des services publics), nous avons pu prendre position sur la pré-consultation concernant la nouvelle **loi sur les écoles de musique**. Il faut ajouter que l'AAEMB n'a pas été invité

directement par le DIP. Nous attendons maintenant avec impatience ce qui va être retenu de nos propositions dans la consultation définitive qui aura lieu prochainement.

Comme deux membres de l'AAEMB sont également actifs au sein du SSP, nous avons aussi eu la possibilité de dire notre avis sur la consultation « **Education et Culture** ». Il s'agit ici d'un meilleur ancrage de l'offre culturelle au sein des écoles et d'un meilleur positionnement de l'enseignement de la musique. Nous avons eu en général une impression positive et saluons le travail cohérent du département de l'instruction

publique. Nous pouvons donc sans autre soutenir la direction engagée.

Dans le futur proche, une révision totale des **lois bernoises sur le soutien de la culture et sur les écoles publiques** aura également lieu. Actuellement, l'impact qu'auront ces mesures sur les écoles de musique n'est pas visible non plus. Nous devons néanmoins surveiller d'un œil attentif les modifications à venir.

De plus, deux consultations importantes vont être débattues au niveau fédéral. Ce sont d'une part la

**loi fédérale sur le soutien de la culture** et d'autre part l'initiative « **Jeunesse et musique** » qui a récemment abouti avec succès. Dans ce contexte, nous vous prions d'adhérer à l'association « Jeunesse et musique ». Il serait assez désastreux que le peuple Suisse refuse cette initiative et qu'on se dise après coup que les enseignants de musique ne se soient pas mobilisés pour la soutenir (en payant p.ex. les 60.- F de frais de soutien...).

Mathias Stocker

---

## Courrier des lecteurs

---

Dans cette rubrique, nous nous réjouissons de pouvoir publier vos contributions écrites autour du sujet des écoles de musique. Nous vous

remercions d'avance pour toute opinion, critique ou impulsion.

Le comité AAEMB

---

## Au revoir service de médiation, bonjour service de consultation !

---

Le 15 juin dernier, au cours d'une assemblée commune, les délégués de l'ABEM et de l'AAEMB se sont mis d'accord pour supprimer le service de médiation en cas de conflits. Il y a quelques années, nous avons salué la création de ce service avec enthousiasme mais il n'a pas été sollicité une seule fois. La raison est peut-être à chercher dans sa composition : Un représentant 1) des directions des écoles de musique, 2) du comité de l'ABEM, 3) de l'AAEMB. Ce n'était pas vraiment professionnel ni équilibré.

Toutefois, une alternative professionnelle et neutre s'est récemment constituée : Le service médiation de l'Institut de formation continue de la Haute Ecole Pédagogique de Berne.

Il accueille également les enseignants de musique et offre un support psychologique ou de médiation en cas de crise professionnelle.

La consultation par e-mail se fait par :  
[mailberatung-iwb@phbern.ch](mailto:mailberatung-iwb@phbern.ch)

ou par téléphone:  
031 309 27 90 (mardi - vendredi de 12 à 16 h)

site internet :  
[www.phbern.ch/institute/weiterbildung/beratung/lehrperson/](http://www.phbern.ch/institute/weiterbildung/beratung/lehrperson/)

Les 15 premières heures de consultation sont gratuites.

Ce service s'est d'ores et déjà rendu utile lors de conflits entre enseignant et direction d'école.

Au cas où vous rencontreriez des problèmes dans le futur, veuillez vous adresser dès maintenant à cette adresse.

Wulf Grossmann

---

## Licenciements « rampants »

---

En juin 09, lors de la dernière assemblée des délégués, il a été proposé de parler du sujet « licenciements rampants par la réduction du nombre de leçons ». Pour mener une telle discussion, nous avons besoin de témoignages et d'exemples observés ou vécus par certains d'entre vous.

Est-ce que vous connaissez des cas où la direction d'une école a réduit peu à peu l'horaire d'un enseignant sans donner de raisons précises ? Est-ce que l'âge et donc la classe de salaire plus élevée y ont joué un rôle ? Une

réduction des heures de cours a-t-elle éventuellement culminé par un licenciement ? Bien des questions auxquelles nous souhaiterions avoir des réponses de votre part.

Nous dépendons de vos expériences à ce sujet (qui naturellement seront traitées avec une discrétion absolue) pour pouvoir nous faire une idée de la situation actuelle. Envoyez-nous vos réflexions et observations, de préférence par e-mail. D'avance, nous vous remercions de votre aide et de votre engagement.

Le comité AAEMB

---

## A propos du « langage rythmique bernois »

---

Le dernier bulletin vous invitait à envoyer vos idées, opinions, expériences ou objections se rapportant au « langage rythmique bernois ». Avec plaisir, je vous transmets une suggestion de Laurence Speglitz: « *Dans mon enseignement de violon, j'utilise avec succès le « **Noten-Puzzle** » d'Anna Marton (Editions Pelikan, il existe une version française, ndlr) qu'on peut employer en même temps que la méthode rythmique du même auteur. De plus, les enfants ont de quoi colorier et découper, ce qui leur apporte beaucoup de plaisir* ».

Une autre collègue recherche une méthode appropriée pour l'introduction au « langage rythmique bernois ». Tout ce que j'ai pu trouver à ce sujet sur l'Internet, était le plan d'études de l'éducation musicale du canton de Berne (plutôt maigre) et un document PDF qui s'appelle « *düssele-täsele-Rhythmusschulung* » (sur le site [www.leierchischte.ch](http://www.leierchischte.ch), sous downloads). Si vous connaissez d'autres sources d'information, faites-le nous savoir!

Wulf Grossmann

---

## Le comité de l'AAEMB en 2009

e-mail: [vorstand@vlbm-aaemb.ch](mailto:vorstand@vlbm-aaemb.ch)

website: [www.vlbm-aaemb.ch](http://www.vlbm-aaemb.ch)

---

**Barbara Roggen**, 031 721 36 87  
Alpenweg 12, 3110 Münsingen  
- Contact Haute école des arts de Berne  
- Caisse  
- Membre de l'instance paritaire de médiation ABEM

**Wulf Grossmann**, 062 929 27 01  
Ob. Schmittweg 22, 4914 Roggwil  
- Site internet  
- Contact comité ABEM

**Mathias Stocker**, 033 773 66 80  
Kumm, 3766 Boltigen  
- Contact SSP  
- Bulletin

**Helene von Allmen**, 032 665 28 71  
Waldstr. 1, 3427 Utzenstorf  
- Contact SSP  
- Secrétariat  
- Mutations (changements d'adresse, etc.)

**Claudia Benz**  
Postfach 5411, 3001 Bern  
- Assesseur

**Felix Holler**, 031 302 07 79  
Postgasse 35, 3011 Bern  
- Assesseur  
- Bulletin: Traduction

## Impressum

Rédaction et mise en page du Bulletin:  
Délai de rédaction du Bulletin 47  
Traduction:

Mathias Stocker  
30. Avril 2010  
Felix Holler